

Mardi 13 février 2017. Maison de la Chimie. Paris



**Compte Rendu SNTRS CGT :  
Discours de la Ministre MESRI  
et des PDG CNRS et INSERM**

Ce compte rendu de la réunion des Directeurs d'Unité n'est pas exhaustif. Il fait ressortir les points qui nous ont semblé essentiels.

Voir les [exposés](#) (sauf ceux de la Ministre et des PDG Inserm et CNRS) sur l'intranet de l'Inserm.

Pour obliger les scientifiques à travailler sur les thématiques priorisées par le pouvoir et les industriels, les gouvernements ont effondré les financements récurrents au profit des appels à projets thématiques.

Le budget 2018 de l'Inserm, abondé par l'Etat, se monte ainsi à 629 millions d'euros, alors que l'ensemble des ressources externes se monte à 1239 millions d'euros (en augmentation de 39 millions sur l'année précédente). Avec des moyens de l'Etat qui ne représentent que 33% de la totalité des ressources financières, mener une politique nationale de recherche s'apparente, pour la Direction, à mission impossible. Elle s'y essaye avec les programmes transversaux.

Du fait de l'augmentation du montant des financements externes le nombre de CDD est en augmentation, le nombre de titulaire restant constant

L'Inserm, c'est plus de 350 structures de recherche en mixité et 1167 équipes.

**Discours de Madame VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)**

Lire le [tract SNTRS CGT](#) distribué à l'entrée de la réunion des DU : «**Madame la Ministre, où mène votre politique ?** »

La Ministre est venue faire discours et est repartie. Visiblement, Il n'était pas prévu qu'elle réponde à d'éventuelles questions. Elle a tenu des propos convenus sur le nécessaire équilibre entre recherche de base et appels à projets. Mais la recherche de base a été vite oubliée pour ne retenir que la recherche sur projets parée de toutes les vertus, celle notamment de faire émerger de jeunes équipes, comme si la recherche financée sur crédits récurrents n'avait jamais permis de faire émerger de jeunes équipes.

Concernant la territorialisation de la recherche, la Ministre a affirmé « *qu'en plus de la constitution de sites ayant l'ambition de rayonner à l'international, il y a la place pour la constitution de sites à l'ambition plus réduite.* »

La Ministre « *a identifié la cause de l'échec de la plupart des projets de territorialisation. Selon elle, on a procédé à l'envers. C'est dire que l'on a cherché à déterminer qui devait porter la stratégie du site, qui devait piloter le projet avant de se poser la question de la stratégie du site. Il faut que chaque site élabore son projet scientifique, à partir de là, les différents partenaires du site détermineront leur mode de gouvernance. Ce qui amènera à plus de sérénité entre partenaires du site !* »

La suite du discours fut un remake de celui de Claude Allègre ventant sa loi sur l'innovation (de 1999) et les start-up. La ministre a le culte du « chercheur entrepreneur ». « *Il faut cesser d'opposer chercheurs et entrepreneurs. Ils ont comme point commun : celui d'avoir le gout du risque. Il faut favoriser les passages des chercheurs vers l'entreprise !* » Comme si cela n'avait jamais été fait jusqu'ici !

Elle a reconnu qu'il avait trop de système de valorisations. Il faudra garder ceux qui sont efficaces ! Concernant la gestion administrative, nous eûmes droit au réchauffé sur la simplification des procédures. « *La gestion doit être la plus simple et la plus unifiée possible* ». Oui, à condition de garder celles des EPST et non d'adopter celle des universités qui est inadaptée à la recherche.

La Ministre n'a pas eu un mot sur les personnels et leurs conditions de travail.

Elle a défendu et pris à son compte la réforme des IHU. Dans un récent rapport, l'IGAENR s'est montré très réservée quant au bilan des IHU.

## **Discours de Monsieur Yves LEVY PDG Inserm**

L'intervention du PDG de l'Inserm a tranché avec ses précédentes interventions.

Pour Y Levy, « *le paysage de la recherche va se stabiliser avec de grandes universités regroupées ou fusionnées. Mais l'hétérogénéité des sites est très forte avec des structures à personnalité morale différentes. L'Inserm doit affirmer sa place dans les sites. Elle doit le faire en articulant politique nationale et politique de site. Elle le fera de façon concertée avec ses partenaires pour définir les objectifs et les moyens en matière de recherche. Ce qui se concrétisera par des conventions de site qui seront préparées en amont et qui auront valeur contractuelle. Les Directeurs d'Unité seront signataires des dites conventions. Il ne doit pas y avoir de restructurations deux ans après la signature dans le dos de l'Inserm. Les liens entre la Direction Générale et les unités seront renforcés par un suivi à mi-mandat.* »

Le PDG n'a pas apprécié que des DU s'expriment par voie de presse sans en référer à la Direction Générale, notamment sur la vaccination.

Il appartient aux scientifiques de s'exprimer en leur âme et conscience quand ils l'estiment nécessaire. Pour ce faire ils n'ont pas à demander l'autorisation ou le cadrage à la Direction Générale. Leur expression les engage personnellement, elle n'engage pas l'institution. L'expression de chercheurs de l'Inserm n'empêche nullement la Direction de s'exprimer.

## **Discours de Monsieur Antoine PETIT PDG du CNRS**

L'intervention du nouveau PDG du CNRS, Antoine Petit, ex PDG de l'Inria, a notamment porté sur le développement des relations entre le CNRS et l'Inserm, pas seulement avec l'InSB. Les deux PDG ont avancé l'idée de créer « des unités de mission » qui regrouperaient des chercheurs de différentes disciplines (bio, physique, math, SHS, chimie) pour un programme précis.

Antoine Petit, dans un style direct, s'en est pris à l'idée de rémunération des institutions de recherche par les retombées financières de la propriété intellectuelle. L'autofinancement de la recherche à partir du retour sur investissement des programmes de recherche mis en œuvre est « *une escroquerie intellectuelle* ». Cela s'adressait très vraisemblablement aux SATT dont il était prévu qu'au bout de 10 ans elles s'autofinanceraient alors que ce sont des gouffres financiers que les organismes sont contraints de recapitaliser.

Le PDG du CNRS a insisté sur la nécessité d'organismes de recherche nationaux forts. « *Il n'y aura pas d'universités de recherche fortes sans organismes nationaux forts* » a-t-il martelé ! « *Un site ce n'est pas une université. C'est une université et des organismes nationaux !* »

Nous ne pouvons qu'approuver.

Il s'est prononcé contre la multiplicité des tutelles pour les unités de recherche. « *C'est une erreur de croire qu'en multipliant les robinets, on aura plus de gouttes* », en plus cela complexifie la gestion.

Les interventions des PDG de l'Inserm et du CNRS traduisent une volonté des EPST de réaffirmer leur identité. Cela vient après la déclaration de la CURIF (Coordination des Universités de Recherche Intensive Françaises) d'émarger au programme 172 du budget de la MIRE (c'est à dire de devenir l'équivalent des organismes de recherche), après le colloque organisé en novembre 2017 par l'association Qualité de la Science au cours duquel les organismes de recherche ont été la cible d'attaques du président de la CPU, d'Arnold Munnich, ex conseiller de Nicolas Sarkozy, et de Pascale Briand, ex présidente de l'ANR, qui est allée jusqu'à demander leur suppression.

Dans la phase d'expérimentations lancée par les ordonnances Macron pour l'organisation de l'ESR sur les sites, les Directions d'organismes tiennent à marquer leur identité face aux universités. Les luttes de pouvoir sur les sites sont loin d'être terminées. Contrairement au point de vue du PDG de l'Inserm, le paysage de l'ESR est loin d'être stabilisé. Enfin, il n'en reste pas moins que cette politique de territorialisation de la recherche rend pour le moins difficile toute politique nationale de recherche. Or les enjeux de recherche sont d'un tout autre niveau que les politiques de site des établissements d'enseignement supérieur.